

Plutarque

Éditions, Traductions, Paratextes

**Françoise Frazier, Olivier Guerrier
(coords.)**

IMPRESA DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
COIMBRA UNIVERSITY PRESS

ANNABLUME

AMYOT TRADUCTEUR DES *ŒUVRES MORALES*.
DES *MARGINALIA* À LA VERSION FRANÇAISE : L'UTILISATION DES *VIES*
(Amyot Translator of the *Moralia*. From the Greek *Marginalia* to the French
Version : How he used the *Lives*)

FRANÇOISE FRAZIER

Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, Institut Universitaire de France

RÉSUMÉ — Si les notes marginales portées par Amyot dans son exemplaire de travail sont majoritairement philologiques, on y trouve aussi de nombreuses références à d'autres textes antiques – qui peuvent se référer soit à la forme soit au fond du texte. Parmi ces renvois externes, les *Vies* présentent un cas doublement intéressant, puisqu'elles sont aussi des œuvres de Plutarque et qu'Amyot en a déjà donné une traduction quand il entreprend celle des *Moralia*. Leur étude montre que s'ajoute au travail d'établissement et d'élucidation du texte grec une utilisation des *détails* qui permet d'*étotter* et enrichir la version française. En résulte une sorte de « traduction augmentée » qui tend à transformer le travail de version en une forme de création littéraire.

MOTS-CLÉS : Plutarque, Amyot, traduction littéraire, *marginalia*

ABSTRACT — Most of the notes that Amyot wrote in the margins of his Basel copy are philological, but some of them identify Plutarch's quotes or mention other texts on the same topic. Among these references, Plutarch's *Lives* are of special interest, because they are Plutarch's works also and they had already been translated by Amyot, when he tackled the corpus of the *Moralia*. Amyot not only uses them to elucidate the Greek text, but also borrows from them additional details which he adds in his French translation. Such "enriched translations" contribute to turn the translation into a kind of literary creation.

KEYWORDS : Plutarch, Amyot, literary translation, *marginalia*

Les rencontres annuelles des Plutarquistes, rencontres du Réseau européen ou de l'International Plutarch Society, ont, dès l'origine, accompagné l'édition critique en cours des *Œuvres morales et meslées* traduites par Amyot, où doivent figurer les notes marginales par lui portées dans son exemplaire de travail, une édition de Bâle de 1542 conservée à la Bibliothèque Nationale de France (Rés. J 103) : à Lille, en décembre 2003, au moment où ce travail fut entrepris, je m'attachai d'abord aux problèmes textuels et philologiques sur un des traités 70-77 dont la tradition est particulièrement déficiente¹, le *De Pythiae*, puis, plus récemment, j'ai donné plusieurs études sur des questions de traduction, à Ravello en septembre 2011, où

¹ Frazier 2004.

j'ai traité de l'élucidation et de la contextualisation du sens sur un exemple réduit, celui de *μυσταγωγός*², et à Florence, l'année suivante, où j'avais choisi, avec le *De gloria Atheniensium*, de m'intéresser au genre de la déclamation³ ; à quoi il faudrait ajouter la rencontre organisée à Nanterre, pour le 500e anniversaire d'Amyot, en octobre 2013, qui m'a donné l'occasion d'aborder un autre genre, le dialogue philosophique, à travers la traduction de *l'Amatorius*⁴. L'étude d'aujourd'hui associe traduction et réflexion sur le texte grec en s'appuyant sur les *marginalia*, dont j'ai désormais collationné la quasi-intégralité, si bien qu'il est possible d'en donner en préambule une description d'ensemble.

La plupart consiste en conjectures et variantes textuelles, "sèches" le plus souvent, mais parfois référées à d'autres (*alii* ou, plus rarement, avec un nom⁵) ou à la consultation d'un manuscrit (*in quibusdam antiquis, manu scriptus/i* ou *codex/ices legit/unt*⁶), ou encore précédées d'un dubitatif *puto, quidsi* ou *forte* qui évoque davantage une suggestion personnelle⁷. On trouve aussi des références à d'autres textes antiques, soit pour identifier une citation faite par Plutarque⁸, soit pour renvoyer à un texte parallèle, références qui permettent d'éclairer le sens du texte ou d'en améliorer la forme en appuyant une conjecture. Les œuvres et auteurs cités par Amyot feront l'objet d'un index propre dans l'édition que nous préparons, mais pour donner une première idée de l'ampleur de son travail, on peut indiquer que celui-ci comporte déjà une cinquantaine d'entrées, qui vont chronologiquement d'Homère à "Suidas" et comprennent des auteurs grecs et latins de tous les genres, poètes⁹ et prosateurs, majoritairement historiens¹⁰,

² Guerrier-Frazier 2013: 194-202.

³ Frazier 2013.

⁴ Frazier à paraître.

⁵ Par ex. Theodorus Gaza (Théodore Gaza, 1400-1475); Budaeus (Guillaume Budé, 1467-1540); Turnèbus (Adrien Turnèbe, 1512-1565); Hieronymus Mercurialis (Girolamo Mercuriale, 1530-1606); Theodorus Canterus (Dirk Canter, 1545-1616).

⁶ On peut y ajouter une référence à l'Aldine (*aldensis codex legit*) dans le *De Iside* (note à 346E1-2).

⁷ Aulotte 1965: 170, relève cependant que le doute peut aussi porter sur une conjecture qu'il a relevée et n'est pas un signe infaillible.

⁸ Il peut arriver alors que le nom de l'auteur ou de l'œuvre, omis par Plutarque, soit introduit dans la traduction.

⁹ Pour les Grecs : Anacréon, Archiloque, Aristophane, Callimaque, Eschyle, Euripide, Hésiode, Homère, Ménandre, Pindare, Sappho, Simonide, Sophocle. Pour les Latins : Horace, Juvénal, Ovide, Properce, Stace, Virgile.

¹⁰ Pour les Grecs, Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Dion Cassius, Flavius Josèphe, Hérodote, Strabon, Thucydide, Xénophon, auxquels on peut ajouter Pausanias et Lucien. Pour les Latins, Florus, Tacite, Tite-Live.

philosophes¹¹, savants et encyclopédistes¹². On trouve encore des renvois à Plutarque lui-même, renvois internes aux *Moralia* (numéro de page en marge), mais aussi aux *Vies* : avec quatorze références¹³, c'est ce dernier texte qui est le plus cité et consulté lorsqu'il s'agit de trouver une version parallèle –les références, plus nombreuses, à Homère ou Euripide, ne sont pas du même ordre puisqu'il s'agit le plus souvent d'identifier une citation ou une allusion de Plutarque. Ce qui est en jeu, c'est la compréhension du texte, mais celle-ci n'intéresse pas seulement la philologie et l'établissement du texte *grec*, mais aussi le travail d'élucidation du traducteur ; or cet effort de restitution d'une version qui « parle » au lecteur français peut se trouver influencé par le travail identique auquel Amyot a déjà procédé sur les *Vies*. Ce cas de figure original mérite, me semble-t-il, que l'on s'y arrête.

Pour ce faire, les références explicites aux *Vies* constituent une bonne base de départ et permettent de suivre le travail du traducteur dans son déroulement, cependant elles n'influent pas nécessairement sur le résultat final ; inversement, on peut déceler dans la traduction une influence de passages parallèles dans les *Vies* sans qu'Amyot ait rien noté dans les marges de son exemplaire et, même alors, il n'est pas toujours évident de savoir si la précision ou l'augmentation du texte des *Moralia* provient d'un recours au texte des *Vies* ou si le traducteur tire simplement de sa mémoire les connaissances acquises dans son précédent travail. Ce sont ces textes augmentés, plus délicats à repérer, mais aussi plus riches et révélateurs, qui constitueront la seconde partie de ce travail, après l'examen détaillé des quatorze références relevées jusqu'ici dans les marges de l'exemplaire d'Amyot

1. DANS LES *MARGINALIA* DE L'ÉDITION BÂLOISE : LES RÉFÉRENCES AUX *VIES*

Dans ces marges Amyot fait référence à dix *Vies*, soit, avec une seule citation, *Lycurgue*, *Aristide*, *Timoléon*, *Cléomène*, *Démétrios*, *Marcellus* et *Sylla*, avec deux citations, *Thésée* et *Romulus*¹⁴, et avec trois, *Thémistocle*. Il le fait dans deux

¹¹ Pour les Grecs : Aristote, Démocrite, Héraclite du Pont, Platon et, à propos des *Dialogues Pythiques* et des *Placita*, Eusèbe de Césarée (il s'agit là de confronter une source secondaire pour établir le texte, comme c'est aussi parfois le cas pour Stobée) ; pour les Latins, Cicéron, Sénèque et, pour les chrétiens, Lactance.

¹² Pour les Grecs : Archimède, Athénée, Diogène Laërce, Dioscoride, Hésychius, Hippocrate (*Aphorismes*), Stobée, "Suidas". Pour les Latins : Aulu-Gelle, Pline l'Ancien, Festus, Macrobe. On peut encore ajouter la Septante et le livre des Rois à propos d'une question des *Quaest. conv.* consacrée aux usages juifs.

¹³ Dans l'état actuel de mes collations ; leur achèvement ajoutera peut-être encore quelques occurrences, mais rien qui, à mon sens, puisse modifier fondamentalement les considérations sur le travail d'Amyot.

¹⁴ Le renvoi à *Romulus* à propos de *Quaest. Rom.* 15, 267C est erroné : le texte auquel se réfère Amyot est en réalité tiré de *Num.* 16, 3.

but : soit pour tirer du texte parallèle des éléments de fond, donnant une meilleure compréhension, (dans sept cas), soit pour appuyer une correction et aider à l'établissement formel du texte (dans sept cas). Je les reprends systématiquement, en indiquant la page de l'édition de Bâle, la note d'Amyot en italiques et la référence de la citation.

1. 1. Elucidation du texte grec

1. 1. 1. Sujet commun

Dans deux cas on a un pur renvoi à un récit plus détaillé dans les *Vies*, note savante sans aucune incidence sur la traduction :

1) *Quaest. conv.* 676D [Bâle, p. 706] — *in Timoleone* [= *Tim.* 26, 1-3]

Il est question de la bataille de Crimisos et de la rencontre d'ânes portant de l'ache.

2) *Quaest. conv.* 718E [Bâle, p. 738] — *vide de hac re in vita Marcelli* [= *Marc.* 14, 10-11]

Plutarque évoque dans les deux cas le problème de la duplication du cube et le blâme prononcé par Platon contre les "mécaniciens".

1. 1. 2. Sujet et / ou citation en commun

Dans trois cas, non seulement le fond est commun mais Plutarque recourt à une même citation, ce qui revient à dire qu'Amyot en a déjà donné une traduction dans les *Vies*.

3) *De malign. Her.* 873B [Bâle, p. 876-77] — *vide Aristidis vitam* [= *Arist.* 19, 7]

Les deux textes comportent la même citation d'une épigramme de Simonide (deux distiques amputés du premier pentamètre), dont Amyot donne dans les deux cas la même traduction par six décimètres.

4) *De garr.* 505B [Bâle, p. 421] — *quoniam Sylla fusco erat colore ; cujusmodi homines Syllae / dicuntur authore Sexto Pompeio / ex cute efflorescebant alba putrida excrementa ut fusa¹⁵ / psora unde etiam phthiriasi obiit - vide ejus vitam* [= *Syll.* 2, 2 pour le vers et 36, 3-6 pour la maladie]

On peut se demander à quel passage exactement renvoie la mention de la *Vie*, à la mention de la maladie de Sylla ajoutée en marge ou au vers sarcastique, un tétramètre trochaïque peut-être adapté d'une comédie, dont les Athéniens se servirent contre Sylla durant le siège de la cité, mentionné dans les deux textes, à moins qu'elle ne se réfère aux deux. Pour ce qui concerne le vers :

σुकάμινον ἔσθ' ὁ σύλλας ἀλφίτῳ πεπασμένον
Une mûre est Sylla, saupoudrée de farine,

¹⁵ Lecture incertaine, comme pour putrida.

Amyot le rend dans sa traduction des *Vies* (1565, 316I)¹⁶ par “Sylla est une meure asperse de farine”, qui devient dans les *Œuvres morales* (1572, 91H)¹⁷, “Sylla est une meure *aspergée* de farine”, modification caractéristique de son attention à l'évolution de la langue, qui substitue au participe calqué du latin “aspersé” la forme plus française, “aspergée”, toujours vivante à notre époque¹⁸. Pour ce qui concerne la note savante, il introduit dans les *Vies*, dès la première édition, une manchette : “C'est pource que Syl en Latin signifie l'ochre, qui devient rouge quand elle est mise au feu; & pour tant Syllaceus color en Victruve signifie couleur de pourpre”. Absente en 1572, une manchette apparaît dans les éditions suivantes, différente de celle des *Vies*, traduction un peu lointaine de l'annotation portée dans l'exemplaire bâlois : “syllae s'appellent les personnes de couleur brune, comme escrit Sextus Pompeius, et tel estoit Sylla : et parmy il jettoit hors de son cuir de la fleur comme farine ; aussi mourut-il de la maladie pédiculaire”.

5) De cur. 520C [Bâle, p. 390] — *in Theseo ubi versus hic adducitur leg. βρέφος* [= *Thes.* 15, 2].

Les deux textes portent une même citation d'Euripide, mais avec une variante de texte. Dans le *Sur la curiosité*, on lit σύμμικτον εἶδος καὶ ἀποφώλιον τέρας, alors que la *Vie* porte comme dernier mot βρέφος. Les deux fois, Amyot rend ce dernier mot par “monstre”, qui, soit dit en passant, correspond mieux à τέρας qu'à βρέφος, alors que c'est le texte avec βρέφος (“petit”) qu'il a traduit le premier. Mais sans doute a-t-il été influencé par le contexte, puisqu'il est question du Minotaure.

1. 1. 3. Deux cas plus complexes

Les deux textes suivants méritent un examen plus détaillé, le premier présentant à nouveau un cas de variante qui permet de préciser le sens et le second un problème de compréhension d'un terme rare.

6) Quaest. Rom. 53, 277C [Bâle, p. 209] — *in Romulo est ἐπινίκια θύοντες*¹⁹ [= *Rom.* 25, 7]

Les deux textes ont le même sujet étymologique, l'origine du cri “Sardes à vendre” poussé lors des Jeux capitolins, où l'on promenait aussi un vieillard avec

¹⁶ J'utilise l'édition Vascosan de 1565 (consultable et téléchargeable en ligne : <http://www2.biusante.parisdescartes.fr/livanc/?do=livre&cote=01344>). Elle n'est pas différente de l'édition princeps de 1559, mise en ligne par la Bayerische Staatsbibliothek, mais moins clairement numérisée.

¹⁷ Je me réfère à l'édition Vascosan de 1572 (consultable et téléchargeable en ligne sur Gallica).

¹⁸ Aulotte 1965: 213-218 sur le “merveilleux instinct de l'évolution linguistique” d'Amyot.

¹⁹ Le relevé est peut-être fait de mémoire, car l'Aldine de 1519, sur laquelle il a travaillé, comme l'ensemble de la tradition, porte l'ordre inverse ἐπινίκια θύοντες ; il est aussi possible qu'il suive automatiquement le même ordre complément + participe que le texte du traité qu'il glose.

une bulle d'enfant autour du cou²⁰. Le traité porte une question qui commence ainsi : Διὰ τί τῆς [τοῖς corr. Amyot] καπιτωλίοις θέας ἄγοντες et Amyot relève en marge la formulation, différente, de la *Vie*. Dans celle-ci, Plutarque indique que les deux rites se pratiquent encore pour rendre grâce d'une victoire : le vieillard représenterait le chef des Véiens vaincu par Romulus à ce point du récit biographique et le cri se serait ajouté plus récemment, après la prise de la Sardaigne en 178 av. J.-C. Amyot se sert de ce texte pour préciser le sens du substantif θέας, le vague de ces "spectacles" ne le satisfaisant apparemment pas.

Il avait traduit, littéralement, dans les *Vies* : "quand on **sacrifie** aux dieux pour leur rendre grâces de quelque victoire" [23F] ; dans le traité, il substitue le sacrifice aux spectacles et écrit : "quand ils conduisent une procession **de sacrifice** au Capitole" [469A]. On notera que le choix pour le substantif rejait sur l'interprétation du verbe ἄγειν, "mener" au sens de "célébrer", qui reprend un sens plus plein, "mener" au sens de "conduire une procession".

7) *De adul.* 56E [Bâle, p. 41] — κρίνον *genus saltationis pro thiaso forte hic ponit(ur) sicut in vita cleomenis [= Cleom. 36, 7]*

Les deux textes font référence au relâchement moral du roi Ptolémée IV Philopator, qui a accueilli Cléomène exilé de Lacédémone ; le traité en fait un exemple de la manière dont les flatteurs s'entendent à transformer en vertus les vices de celui qu'ils flattent :

οὗτος (sc. ἔπαινος) αἴγυπτον ἀπώλεσε, τὴν πολεμαίου θηλύτητα, καὶ θεοληψίαν, καὶ ὀλολυγμοὺς, καὶ κρίνων καὶ τυμπάνων ἐγχαράξεις, εὐσέβειαν ὀνομάζων καὶ θεῶν λατρείαν ...

ce furent celles (sc les louanges) qui perdirent l'Égypte, en appelant la lascivité effeminée du Roy Ptolomæus, sa furieuse superstition, ses lamentables chansons, **ses sonnements de tabourins et autres instruments de musique***, Devotion, religion et le service des Dieux. [44F-G]

* [erratum 1572] ses sonnements de tabourins, et ses danses bacchantes,

Amyot est ici gêné par le sens de κρίνον, qu'il glose en marge par *genus saltationis*. C'est en effet ce qu'on trouve chez Athénée, qui mentionne ce sens dans une comédie d'Apollonophane, et chez Hésychius, ainsi qu'en témoigne l'article du *Thesaurus* d'Estienne, paru la même année que la traduction d'Amyot²¹ :

Estienne, t. IV, sv κρίνον, p. 1297 ... Hesychnus, κρίνον (inquit) τὸ ξηρὸν, Siccum, Aridum, Ponitur & ἐπὶ πτωχὸς καὶ νεκρός, καὶ ἐκπεπτωκότος. Est eodem Hesychnio teste etiam σχῆμα χορικής ὀρχήσεως. cuius rei & Athen.

²⁰ Boulogne 2002: 356 pour un commentaire détaillé.

²¹ ΘΗΣΑΥΡΟΣ ΤΗΣ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΓΛΩΣΣΗΣ, *Thesaurus linguae graecae*, ab Henrico Stephano constructus, Genève, 1572 (consultable sur <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-6256>).

meminit lib.3, & ex eo Eust. pag. 1018. Ibi enim, quum dixissent κρίνον esse speciem quandam mazaе, subjungunt esse etiam σχῆμά τι χορικῆς ὀρχήσεως apud Apollophanem in Daulide. Huc allussisse videtur Plut. in lib. De discern. adul. & amico sic scribens, τὴν Πτολεμαίου θηλύτητα καὶ θεοληψίαν καὶ ὄλολυγμοῖς, καὶ κρίνων καὶ τυμπάνων ἐγχαράξεις, εὐσέβειαν ὀνομάζων καὶ θεῶν λατρείαν.

À partir de cette suggestion, Amyot s'aide de la *Vie de Cléomène* pour poser l'équivalence avec θίασος, qui ne va pas de soi, et il reporte le passage en bas de la page de son exemplaire, en proposant aussi une correction de ἐγχαράξεις et un changement de cas :

leg. καὶ κρίνον καὶ τυμπάνων ἐναράξεις ut conveniat cum eo quod scribitur eadem de re in Cleomene ὅταν πρῶτον ἀπόθῃται τὸ τύμπανον καὶ καταπαύσῃ τὸν θίασον est enim idem κρίνον et θίασος.

La traduction elle-même suit l'évolution de la réflexion qui transparaît dans son exemplaire. Dans l'édition de 1572, il traduit le texte de Bâle et propose une version qui "devine" plus qu'elle ne traduit, en associant aux "tabourins" (τυμπάνων) "d'autres instruments de musique" (κρίνων?)²², mais dès l'*erratum* de la même édition, il le remplace par sa conjecture de bas de page et admet la synonymie entre κρίνον et θίασος.

Dans ce dernier exemple, on a, en plus d'une tendance à introduire dans la traduction du traité moral le mot qui figure dans la *Vie*, une correction du génitif en accusatif : je l'ai encore placé dans le premier groupe parce que le point majeur me semble être l'élucidation du sens de κρίνον, les corrections textuelles n'en étant qu'une conséquence, mais il constitue une parfaite transition vers les passages où l'établissement du texte est prioritaire.

1. 2. Modification du texte grec

Les problèmes textuels sont de deux natures, omission à combler ou mot visiblement erroné.

1. 2. 1. Ajout (4 cas)

8) *An seni 786F* [Bâle, p. 477] — ^ ξύλων *vide in Theseo* [= *Thes.* 23, 1]

Il est question dans les deux textes du navire qui transportait chaque année la théorie athénienne à Délos et qui était censé être le vaisseau même qui, au temps de Thésée, avait ramené sains et saufs les jeunes gens de Crète, et avait depuis lors toujours été réparé. La *Vie* explique clairement comment procédaient les Athéniens, τὰ μὲν παλαιὰ τῶν ξύλων ὑφαιροῦντες, ἄλλα δ' ἐμβάλλοντες

²² Étant donné le goût d'Amyot pour les doublets, il n'est pas totalement exclu qu'il tire cette généralisation de la mention des τυμπάνων et omette purement et simplement κρίνων.

ἰσχυρὰ καὶ συμπηγνύντες²³, alors qu'on n'a pas de substantif dans le traité, ἀντὶ τῶν πονούντων ἐμβάλλοντες ἄλλα καὶ συμπηγνύντες. Amyot propose donc de l'ajouter après le génitif πονούντων²⁴. Sans doute, s'agissant de la réparation d'un bateau, pourrait-il très bien trouver tout seul qu'il s'agit de "pièces de bois"²⁵, mais il se réfère explicitement à la *Vie* dans sa marge - à mi-chemin entre note philologique et note savante.

9) Quæst. Rom. 15, 267C [Bâle, p. 201] — [^] *omnino addendum est οὐκ ex Romuli vita [= Num. 16, 3]*

Il est question dans ces textes du bornage, omis par Romulus et réalisé par Numa. Or le traité porte, dans l'édition, une version positive²⁶ : ἡ ῥωμύλος μὲν ὄρους ἔθηκε τῆς χώρας, là où, clairement, la *Vie* donne une version négative, ῥωμύλου μὴ βουληθέντος ἐξομολογήσασθαι τῷ μέτρῳ τοῦ οἰκείου τὴν ἀφαίρεσιν τοῦ ἀλλοτρίου. Amyot, sans doute de mémoire, ce qui explique l'erreur de référence, rétablit la "vérité historique" et une négation devant ἔθηκε²⁷.

10) De cup. div. 527B [Bâle, p. 432] — [^] ἄσυλος et en haut de page *lucurgo* μεῖζον δὲ τὸν πλοῦτον ἄσυλον μάλλον δὲ ἄζηλον ὡς φησι θεόφραστος καὶ ἄπλουτον ἀπεργάσασθαι [= *Lyc. 10, 2, Aldine 14v*]

Les deux œuvres se réfèrent à Théophraste, d'une manière beaucoup plus brève dans le traité, mais surtout, dans l'édition de Bâle comme dans une partie de la tradition, le texte est tronqué et porte : ἀλλὰ πλοῦτός ἐστιν [au lieu de ἀλλ' ἄπλουτος ὁ πλοῦτός ἐστιν] ὡς φησιν θεόφραστος καὶ ἄζηλος ἀληθῶς, ce qui rend peu compréhensible ce dernier καὶ, dont la valeur adverbiale ne s'impose pas. Pour le compléter Amyot se reporte à la *Vie de Lycurgue* et propose en marge l'ajout d'ἄσυλος, d'après la biographie, adjectif qui n'apparaît pas dans le texte de 1572 ("et est la richesse, comme disoit Theophraste, telle que l'on n'en deust pas à la verité faire si grand cas", 99H), mais dans l'erratum ("telle que l'on ne la deust pas desrober à la verité, ny en faire si grand cas"), traduction que l'on peut comparer à celle des *Vies*, où Lycurgue est félicité "d'avoir rendu la richesse non sujette à estre desrobée, et moins encore à estre convoitée" (1565, 31D-E) pour constater qu'Amyot ne reprend pas exactement sa première version.

²³ "retirant les planches trop vieilles (vermoulues) pour leur en substituer et en ajuster d'autres, solides" (ma traduction).

²⁴ L'ajout est fait aussi par Estienne, que cite seul l'apparat de la CUF ; rien n'indique ici si Amyot a ajouté cette source au texte de la *Vie*.

²⁵ La traduction est identique dans les deux cas (mais il y a peu de variantes possibles) : dans la *Vie* (1565, 7G), "en ostant tousjours les vieilles pieces de bois, à mesure qu'elles se pourrissoient, et y en remettant des neuves en leur place" et dans le traité (1572, 181B), "subrogeans tousjours d'autres pieces de bois et les clouans au lieu de celles qui estoient gastées".

²⁶ Aucun apparat moderne n'indique d'omission dans la tradition manuscrite.

²⁷ D'où la traduction (1572, 462H) : "Est-ce pour ce que Romulus ne meit point de bornes à son païs..."

11) *De glor. Ath.* 345C [Bâle, p. 527] — *Videtur acephalus hic tractatus et de Themistocle accipiendum est quod ait initio* [= *Them.* 18, 6]

Pour cette conférence incomplète, qui commence sur l'anecdote du Jour de fête et de son Lendemain, Amyot se reporte au texte complet de la *Vie*, qu'il recopie intégralement dans l'espace libre de la page précédente (p. 526)²⁸, mais cet ajout n'est introduit que dans l'édition posthume de 1618 et la traduction qui en est donnée n'est pas celle des *Vies*. On lit dans celles-ci :

Une autre-fois, comme l'un des autres capitaines de la ville, pour avoir fait quelque bon service à la chose publique, s'en glorifiait devant Themistocle, & comparast [là aussi la différence de mode va d'un calque du latin cum + subjonctif, à une forme plus proprement "française", comme + indicatif] ses gestes à ceulx qu'il avoit faits: Themistocles pour response lui feit un compte, Que le Lendemain de la Feste tensa un jour avec elle, en lui reprochant qu'il ne faisoit que travailler & avoit toute la peine, là où elle ne faisoit rien que despandre & faire bonne chere de ce que les autres avoient gagné: Tu dis la verité, lui respondit la Feste, mais si je n'eusse esté devant toy, tu ne fusses pas maintenant: (83E-F)

Le même texte devient en 1618 :

Comme un certain Capitaine Athenien estimait avoir fait un bon service à la ville et s'en glorifiait²⁹ envers Themistocles, jusques à comparer ses faicts à ceux de luy, Themistocles luy respondit, la feste eut un jour debat avec le lendemain, parce que le lendemain disoit qu'il estoit laborieux et plein d'affaires et de travaux, là où au jour de la feste chacun faisoit bonne chere et despendoit ce qu'il avoit acquis. Tu dis la verité, respondit la feste, mais si je n'eusse devant esté tu n'aurois pas esté après. (1618, 523E)

1.2.2 Correction (3 cas)

Deux erreurs concernent des mots de Thémistocle et ne posent pas de problèmes majeurs. En revanche, le dernier texte, dans le *Sur l'Amour*, méritera un examen approfondi.

12) *Apophth. reg.* 185A [Bâle, p. 136] — *in vita Themistoclis tribuitur hoc Eurybiadi Lacedæmonorum duci et manuscripti codices legunt* εὐριβιάδου [= *Them.* 11, 2].

²⁸ La citation est précédée de *Ex Themistoclis vita ista pauca verba premittenda sunt sequenti declamationi* et il reporte ensuite le texte de τῶν στρατηγῶν τινος ὡς ἔδοξέ τι jusqu'à ἀλλ' ἐμοῦ μὴ γενομένης σὺ οὐκ ἂν ἦσθα, avec deux variantes par rapport à l'Aldine qu'il a utilisées pour sa traduction, la première portant sur le début du texte, τῶν στρατηγῶν τινος [Aldine ἑτέρου δέ τινος τῶν στρ.] et la seconde sur τὰς ἑαυτοῦ πράξεις ταῖς ἐκείνου [Aldine τὰς ἑαυτοῦ ταῖς ἐκείνου πράξεις] ἀντιπαραβάλλοντος.

²⁹ On relève ici une modernisation de la syntaxe qui remplace le tour latinisant « comme + subjonctif » par le tour français, toujours vivant, « comme + indicatif ».

Plutarque évoque la fameuse intervention au conseil avant Salamine et la tradition des *Apophtegmes* commence par ἀδειμάντου δὲ ναυμαχεῖν μὴ τολμῶντος, là où la *Vie de Thémistocle* fait d'Eurybiade, le Spartiate commandant de la flotte que doit convaincre Thémistocle, l'interlocuteur de l'Athénien. Amyot corrige donc, suivi en cela par Pohlenz dans l'édition Teubner, qui n'indique pas dans son apparat de manuscrits confirmant cette lecture.

13) *Apophht. reg.* 185E [Bâle, p. 136] — κολούουσι ex vita Themistoclis apparet ita legendum [= Them. 18, 4]

Le mot de Thémistocle cité dans l'un et l'autre texte le fait se comparer, non sans quelque amertume devant l'ingratitude des Athéniens, aux platanes sous lesquels on se réfugie en hiver et qu'on élague en été. La *Vie* porte pour cette seconde opération τίλλειν καὶ κολούειν, là où l'exemplaire bâlois, comme une partie de la tradition, en particulier la tradition planudéenne, mais pas seulement, donne τίλλουσι παρερχόμενοι καὶ λοιδοροῦσι. Amyot rétablit à la place de λοιδοροῦσι κολούουσι, leçon, qu'on trouve aussi dans une partie de la tradition manuscrite, en particulier o (*Parisinus gr.* 1678) et S (*Vaticanus gr.* 264), rangés par R. Aulotte au nombre des manuscrits qu'a pu consulter Amyot³⁰, mais celui-ci se contente de la référence à la *Vie*, sans en reprendre pour autant la traduction d'aucun des deux verbes, traduisant ici (1572, 196C) "ils leur arrachent leurs branches et les deschirent" ce qu'il avait rendu dans la *Vie* (1565, 83E) par "ilz l'esbranchoient & luy coupaient ses rameaux".

14) *Amat.* 763A [Bâle, p. 771] — vide *Demetr. pag.* 289 leg. omnino τέγγεσθαι sudore madere [= *Demetr.* 38, 4]

Ce passage est de loin le plus complexe et le plus intéressant, et, comme le texte 7, où l'interprétation de κρίνον supposait, en plus de la *Vie de Cléomène*, l'utilisation d'Athénée ou d'Hésychius, met en jeu deux textes, la *Vie de Démétrios* et le poème de Sappho cité dans le traité du *Sublime*, dont l'édition princeps, due à Robortello, date de 1554 et qu'Amyot reporte intégralement, sur deux colonnes, au bas de la page de son exemplaire. Je reproduis le texte de Bâle dans son entier en indiquant entre crochets les corrections marginales portées par Amyot, puis sa traduction de 1572 :

ἀλλ' εἴ τι μὴ λύσανδρον [corr. ἀλλ' εἰ μὴ διὰ λυσάνδραν] ᾧ δαφναῖε τῶν παλαιῶν ἐκλέλῃσαι παιδίων, ἀνάμνησον ἡμᾶς, ἐν οἷς ἡ καλὴ Σαπφῶ λέγει τῆς ἐρωμένης ἐπιφανείσης τὴν τε φωνὴν ἴσχεσθαι καὶ φθέγγεσθαι [corr. τέγγεσθαι] τὸ σῶμα καὶ καταλαμβάνειν ὠχρότητα καὶ πλάνον αὐτὴν καὶ ἴλιγγον.

Mais si d'aventure, Daphneus, l'amour de **Lysandra** ne t'a fait oublier les jeux, ausquels tu soulois jadis passer le temps, je te prie remets nous en memoire les vers de la belle Sappho, esquels elle dit que quand son amie se presentoit

³⁰ Aulotte 1965: 169-175.

devant elle, elle perdoit la voix et la parole, son corps **fondoit en sueur froide**, elle devenoit pasle, et un esblouissement et evanouissement la surprenoit.

Le rétablissement du prénom féminin, évident et opéré aussi par Xylander, n'appelle pas grand commentaire ; la seconde correction est en revanche beaucoup plus intéressante. Plutarque paraphrase ici le célèbre poème de Sappho sur les symptômes de l'émotion amoureuse ; le syntagme précédent évoquant "la voix retenue", on peut comprendre qu'un copiste se soit laissé aller à copier φθέγγεσθαι, qui reste dans le même registre vocal, mais le sens est évidemment aberrant, voire incongru, le corps se mettant à émettre des sons - en remplacement de la voix ?

Pour proposer une conjecture, Amyot s'est reporté au passage de la *Vie de Démétrios* où, racontant comment le prince Antiochos se laissait mourir d'amour pour sa jeune belle-mère Stratonice, Plutarque évoque de même les symptômes de l'amour décrits par Sappho. C'est en voyant le prince les présenter tous à l'apparition de Stratonice que le médecin Érasistrate comprit de quel mal il souffrait. Voici le texte de l'Aldine, p. 289, comme l'indique Amyot, dans lequel je mets en gras les termes utilisés aussi dans le *Sur l'Amour* :

... ἐγίνετο τὰ τῆς σαπφοῦς ἐκεῖνα, περὶ αὐτὸν πάντα. φωνῆς ἐπίσχεσις. ἐρύθημα πυρῶδες. ὄψεων ὑποδείξεις. ἰδρῶτες ὀξεῖς. ἀταξία καὶ θόρυβος ἐν τοῖς σφυγμοῖς. τέλος δὲ τῆς ψυχῆς κατακράτος ἡττωμένης, ἀπορία καὶ θάμβος, καὶ ὠχρίασις.

À partir de la mention de "sueur soudaine" (ἰδρῶτες ὀξεῖς), selon sa traduction (1565, 624A), Amyot a donc cherché un verbe de ce sens, paléographiquement vraisemblable. Il suggère τέγγεσθαι, "fondre", mais dans sa traduction, ne parle pas seulement de "sueur", ni de "sueur *soudaine*", comme dans la *Vie*, mais de "sueur *froide*". Or cette adjonction vient tout droit du poème même de Sappho, dont, non seulement il reporte le texte intégral dans son exemplaire de travail, mais qu'il introduit dans sa traduction³¹.

Le texte qu'il donne à cet endroit est καδδ' ἰδρωσ ψυχρὸς χέεται³², qu'il rend ainsi dans sa traduction :

(je sens) Froide sueur me dégoutter
Par tous les membres, et suinter
D'humeur glacée. (1572, 608F)

³¹ On a déjà vu ce passage des marges de l'exemplaire à l'édition pour le texte 4, à propos de la manchette sur le teint de Sylla.

³² Texte de Robortello ? correspondant au *Parisinus gr. 2036*.

D'une certaine manière, encore modeste et limitée, on a déjà ici une première forme de "traduction augmentée".

2. QUELQUES EXEMPLES DE TRADUCTIONS AUGMENTÉES À PARTIR DES *VIES*

Pour ce type de procédé, on ne saurait prétendre, comme dans la liste précédente, à une exhaustivité dont l'utilité est d'ailleurs sujette à caution. La réflexion porte d'abord sur la qualité du travail et sur une forme de "recréation" du texte dans la langue d'arrivée, où interviennent aussi bien les connaissances que l'imagination du traducteur en un processus délicat à cerner exactement.

2. 1. *Praec. ger. reip.* 803A [Bâle, p. 489]

Dans le premier exemple, Plutarque, au moment où il traite de l'éloquence et de l'utilisation des images, met en avant un des rares mots conservés de Périclès, celui par lequel il présenta Égine comme la châssie du Pirée. Pour mieux mettre la force du tour en valeur, il a systématiquement supprimé tous les comparés pour ne garder que l'image. Je donne l'ensemble du texte et sa traduction en soulignant ce qui n'a pas d'équivalent dans le texte grec :

ὡς ὁ εἰπὼν μὴ ποιήσητε ἑτερόφθαλμον τὴν ἑλλάδα, καὶ δημάδης τὰ ναύγια λέγων πολιτεύεσθαι τῆς πόλεως, καὶ ἀρχίλοχος μὴ δὲ ὁ Ταντάλου λίθος τῆσδ' ὑπὲρ νήσου κρεμάσθω, καὶ περικλῆς τὴν ἠλήμην τοῦ πειραιῶς ἀφελεῖν κελεύων· [en marge ἠ τὴν αἰγίαν ὡς λήμην πειραιῶς / *Aristoteles 3 rethoric. (sic)*] comme fait celui qui dit : Ne veuillez, Seigneur, rendre la Grèce borgne, parlant de la ville d'Athènes que lon vouloit destruire : et comme parla Demades quand il dit qu'il n'avoit à gouverner que le naufrage de la chose publique. Et Archilocus qui disoit, Que la pierre de Tantalus ne soit pas tousjours suspendue sur ceste Isle : et Pericles qui vouloit qu'on ostant une petite Isle qu'il disoit estre une maille en l'œil du port de Pirée. (1572, 164C)

Amyot a jugé bon d'expliquer la première image et en quoi la Grèce serait "borgne". Cependant dans le livre III de la *Rhétorique* (1411 a4), à l'intérieur de la liste où figure aussi l'image de Périclès à laquelle Plutarque se réfère, Aristote attribue le mot à Leptine disant, au moment où Épaminondas marchait contre Sparte et "à propos des Lacédémoniens, qu'il ne laisserait pas (Athènes) tolérer que la Grèce devienne borgne"³³. Amyot ne l'a à l'évidence pas utilisé et peut-être songe-t-il à la proposition faite par certains alliés d'anéantir Athènes après sa défaite d'Aigos Potamos³⁴. Quoi qu'il en soit, c'est à Aristote qu'il se réfère pour

³³ Un mot du même ordre, mais avec une Grèce devenue "boiteuse", est prêté à Cimon par Ion de Chios : *Cim. 16, 10*, où c'est donc toujours Sparte qui est menacée de disparition.

³⁴ Xén., *HG.*, 2, 2, 19-20 et Plu., *Lys.*, 15, 3-4.

expliciter l'image de la "châssie du Pirée", mais, à y regarder de plus près, celui-ci ne fonctionne que comme référence savante³⁵ et ce n'est pas le texte d'Aristote, τὴν Αἴγινα ἀφελεῖν ἐκέλευσε, τὴν λήμην τοῦ Πειραιέως (1114a14) qu'il note, mais le texte de la *Vie de Périclès* (8, 7 = Aldine, p. 49v), τὴν αἴγινα ὡς λήμην τοῦ πειρεῶς ἀφελεῖν κελεῦσαι³⁶. Il n'introduit cependant pas le nom, Égine, mais la désigne, en "compréhension", comme "une petite Isle", ce qui accentue peut-être la continuité avec l'exemple d'Archiloque, faisant avec "cette Isle" allusion à Thasos. Stylistiquement, à part Athènes, aucun lieu n'est nommé ; peut-être est-ce aussi un moyen terme trouvé entre le texte transmis et l'ajout noté dans la marge. En tout cas, on trouve encore ici une annotation, ce n'est plus le cas pour les deux exemples suivants tirés du *Qu'il ne faut emprunter à usure*.

2. 2. *De aere alieno* 828C [Bâle, p. 506]

Le texte cite en exemple les Romaines, qui firent fondre leurs bijoux pour remplir la promesse faite par Camille ; cet épisode est évidemment mentionné, avec plus de détails, dans la *Vie* du second fondateur de Rome. Je donne successivement le texte grec et la traduction française du traité, puis de la *Vie*, en soulignant les ajouts et en mettant en gras les expressions à commenter :

Αἱ μὲν οὖν Ῥωμαίων γυναῖκες εἰς ἀπαρχὴν τῷ Πυθίῳ Ἀπόλλωνι τὸν κόσμον ἐπέδωκαν, ὅθεν ὁ χρυσοῦς κρατῆρ εἰς Δελφοὺς ἐπέμφθη.

Les Dames Romaines **baillèrent** jadis **leurs bagues et bijoux d'or**, dont fut faite la coupe, que l'on envoya **pour offrande** au temple d'Apollon Pythien en la ville de Delphes. (1572, 130E-F)

Cam. 8, 3 : ... ἔδοξε κρατῆρα χρυσοῦν κατασκευάσαντας, εἰς δελφοὺς ἀποστεῖλαι, χρυσοῦ δ' ἦν σπάνις ἐν τῇ πόλει. καὶ τῶν ἀρχόντων ὅθεν ἂν πορισθεῖη σκοπούντων, αἱ γυναῖκες αὐταὶ καθ' αὐτὰς βουλευσάμεναι, τὸν ὄντα χρυσοῦν ἐκάστη περὶ τὸ σῶμα κόσμον, ἐπέδωκαν εἰς τὸ ἀνάθημα, σταθμῶ χρυσοῦ γενόμενον ὀκτῶ ταλάντων. (Aldine, p. 42r)

... il fut advisé que lon en feroit fondre une coupe d'or massif, pour l'envoyer au temple d'Apollon en la ville de Delphes : mais il se trouvoit bien peu d'or en la ville de Rome : et comme les officiers fussent empeschez à chercher, dont ils en pourroient recouvrer, les Dames Romaines de leur propre mouvement arresterent entre elles, qu'elles **contribueroient ce qu'elles en avoient en leurs joiaux, pour employer à faire cette offrande**, qui peza jusques à huit talents. (1565, 91E-F)

Dans la traduction des *Œuvres morales*, celle qui nous intéresse, Amyot choisit de concrétiser κόσμον, sans aucune détermination dans le texte grec, en

³⁵ C'est peut-être lui qui a en revanche inspiré la rédaction de Plutarque qui ne conserve que l'apposition et supprime le complément τὴν Αἴγινα.

³⁶ "il dit, qu'il falloit oster la ville d'Égine, pource qu'elle estoit comme une paille en l'œil du port de Pyræe" (1565, 107A).

“bagues et bijoux”, ce qui rejoint partiellement la traduction de la *Vie*, où le texte grec précisait qu’elles portaient sur elles (περὶ τὸ σῶμα) ces parures et donnait une base à la traduction. En outre il précise d’entrée qu’ils sont d’or, anticipant une mention qui n’est faite que dans la relative pour qualifier le cratère, manière de mettre en relief l’élément important, mais souvenir peut-être aussi de la *Vie*, où cratère comme parure ont χρυσοῦν pour épithète, même si Amyot ne le rend pas dans le second cas, sans doute par un effet de cette répugnance à la répétition propre au français, qui joue en sens inverse dans le traité où, le cratère étant mentionné en second, c’est pour lui que la mention devient redondante et est supprimée. Enfin, dernière modification dans l’ordre des éléments, la destination de l’offrande “en prémice à Apollon Pythien” (εἰς ἀπαρχὴν τῷ Πυθίῳ Ἀπόλλωνι), en tête dans la principale en grec, est déplacée dans la subordonnée (“pour offrande au temple d’Apollo Pythien”), en fin de phrase, ce qui rejoint le texte de la *Vie* (εἰς τὸ ἀνάθημα, “pour employer à faire cette offrande”), avec le même substantif français dans les deux textes, qui correspond mieux à ἀνάθημα qu’à ἀπαρχή. On se trouve ainsi un peu dans le même cas de figure que pour le texte 6, où, lisant θεάς dans les *Quaest. rom.* et θύοντες dans *Cam.*, Amyot avait en quelque sorte interprété le premier par le second, mais cette possible influence s’inscrit ici à travers tout un jeu de déplacements, une recréation de la phrase dont on trouverait beaucoup d’autres exemples, mais qu’il est malaisé de cerner, comme tout mouvement créateur sans doute.

2. 3. *De aere alieno* 827E [Bâle, p. 506]

Ce dernier cas est à la fois beaucoup plus simple, parce que l’ajout y est incontestable, et plus complexe parce que la phrase y est plus longue. Il s’agit du début du traité, qui repose sur une comparaison entre la réglementation du recours à l’eau d’autrui que l’on trouve dans les *Lois* et le recours à l’argent d’autrui, sur lequel il faudrait aussi légiférer. Pour la clarté de l’étude, je scinde le comparant en trois segments, qui correspondent à trois propositions en grec, mais qu’Amyot fusionne pour créer une longue phrase d’ouverture, encore étoffée par de nombreux doublets que je signale entre crochets droits, et quelques ajouts, soulignés :

(1) Ὁ Πλάτων ἐν τοῖς νόμοις οὐκ ἔᾶ μεταλαμβάνειν ὕδατος ἀλλοτρίου τοὺς γείτονας, ἂν μὴ παρ’ αὐτοῖς ὀρύξαντες ἄχρι τῆς κεραμίτιδος καλουμένης γῆς, ἄγονον εὖρωσινάματος τὸ χωρίον. (2) ἢ γὰρ κεραμίτις φύσιν ἔχουσα λιπαρὰν καὶ πυκνὴν, στέγει παραλαβοῦσα τὸ ὕγρον καὶ οὐ δίησι. (3) δεῖ δὲ μεταλαμβάνειν τοῦ ἀλλοτρίου τοὺς ἴδιον κτήσασθαι μὴ δυναμένους, ἀπορία γὰρ βοηθεῖν τὸν νόμον.

(1) Platon en ses loix ne permet point que l’on puisse aller prendre de l’eau chez son voisin, que premierement on n’ait fouillé et creusé [doublet pour ὀρύξαντες] dedans son fond jusques à l’**argille**, et que l’on n’ait sondé et

esprouvé [doublet pour εὔρωσι] que le lieu n'engendre point d'eau, (2) **pource que l'Argile ou terre à potier** estant de sa nature grasse, solide et forte [trois adjectifs en français pour deux en grec], retient l'humidité qu'elle reçoit, et ne la laisse pas escouler ny percer [doublet pour δίησι], (3) et fault³⁷ qu'il soit loisible de prendre de l'eau chez l'autrui, quand il n'y a ordre ny moien d'en pouvoir [traduction étoffée de μὴ δυναμένου] trouver sur le sien, **pource qu'il fault que la loy prouvoye à la nécessité**, non qu'elle favorise à la lascheté.

La première partie reprend explicitement un texte des *Lois*, que Plutarque reformule en le simplifiant³⁸. Amyot se contente de déplacer la mention initiale “ce que l'on appelle terre à potier”, dans le segment 2, où il coordonne le nom courant français, l'argile, et l'équivalent. Cette partie explicative n'appelle pas de commentaire particulier et c'est le segment 3 qui mérite attention, puisque le bref syntagme justifiant la mesure par la fonction dévolue à la loi, ἀπορία γὰρ βοηθεῖν τὸν νόμον, a visiblement évoqué au traducteur de la *Vie de Solon*, et à lui seul³⁹, un passage de cette biographie, où l'Athénien légifère sur les points d'eau et leur usage. Je donne le texte grec et la traduction d'Amyot :

Solon 23, 6 : νόμον ἔγραψεν, ὅπου μὲν ἐστὶ δημόσιον φρέαρ ἐντὸς ἰππικοῦ, χρῆσθαι τούτῳ· τὸ δ' ἰππικὸν διάστημα τεσσάρων ἦν σταδίων· ὅπου δὲ πλεῖον ἀπέχει, ζητεῖν ὕδωρ ἴδιον· ἐὰν δ' ὀρύξαντες ὀργυίων δέκα βάθος παρ' ἑαυτοῖς μὴ εὔρωσι, τότε λαμβάνειν παρὰ τοῦ γείτονος, ἐξάχουν ὕδριαν δις ἐκάστης ἡμέρας πληροῦντας· ἀπορία γὰρ ᾤετο δεῖν βοηθεῖν, οὐκ ἀργίαν ἐφοδιάζειν.
Il fait un tel reglement, que là où il y auroit un puis public, ceulx qui en seroient à une carrière de cheval près à la ronde limitée à cinq cents pas, pourroient prendre de l'eau de ce puis pour leur usage, et ceulx qui en seroient plus esloignez, seroient tenus de chercher ailleurs de l'eau pour eulx: mais si **après avoir cavé en leur fond** à la profondeur de dix brasses, **ilz ne trouvoient encore point d'eau**, en ce cas ilz pourroient **prendre du puis de leur plus prochain voisin** une cruchée d'eau contenant six pots, deux fois par chacun jour, estimant avec grande raison, **qu'il falloit secourir la nécessité**, non pas entretenir l'oisiveté. (1565, 65C-D)

³⁷ Xylander a proposé de corriger δεῖ en δεῖν, pour marquer qu'il s'agit de la reprise de la citation-paraphrase des *Lois*. Amyot garde le texte – que justifie aussi Marengbi 1996: 120, n. 4.

³⁸ Pl., *Lg* 844 b : ἀυδρία δὲ εἴ τισι τόποις σύμφυτος ἐκ γῆς τὰ ἐκ Διὸς ἰόντα ἀποστέγεινάματα, καὶ ἐλλείπει τῶν ἀναγκαίων πωμάτων, ὀρυττέτω μὲν ἐν τῷ αὐτοῦ χωρίῳ μέχρι τῆς κεραμίδος γῆς, ἐὰν δ' ἐν τούτῳ τῷ βάθει μηδαμῶς ὕδατι προστυγχάνη, παρὰ τῶν γειτόνων ὕδρευέσθω μέχρι τοῦ ἀναγκαίου πώματος ἐκάστοις τῶν οἰκετῶν.

³⁹ Je n'ai pas trouvé d'édition ou de commentaire ni des *Lois* ni de la *Vie de Solon*, où il soit fait référence ni, pour les premières, à une loi de Solon sur le sujet, ni pour le second, à la législation proposée par Platon.

Dans ce texte, c'est le législateur, Solon, et non la loi, qui secourt la nécessité, mais la frontière est mince, et Amyot la franchit sans hésitation, ajoutant dans sa traduction du traité la précision négative de la *Vie*. Il en varie un peu la formulation, mais il ne fait guère de doute qu'il ait ce texte en tête et que son insertion soit parfaitement dans l'esprit du traité, mettant l'accent sur une tonalité morale qui va prévaloir dans la suite, où est enfin introduit le comparé, c'est-à-dire le sujet principal, la mise en garde contre les emprunts et la facilité à "fouiller aux bourses ... d'autrui".

EN GUISE DE CONCLUSION : QUELQUES EXEMPLES DE CONFIRMATION EN DEHORS DES *VIES*

Ces quelques exemples donnent une idée du travail d'Amyot et de l'espèce de (re)création qu'est la traduction après le travail d'établissement et de compréhension du texte grec où le recours aux textes parallèles tient une grande place. Dans la rédaction de la version française, on a constaté que, hormis pour l'épigramme de Simonide⁴⁰, il ne reprend pas ses traductions antérieures, mais peut s'inspirer d'éléments du texte grec. Cette inspiration peut aussi venir d'autres textes des *Moralia*. Les références croisées sont nombreuses dans les marges et mériteraient peut-être une étude particulière, mais, à partir des textes déjà établis pour notre édition, on peut citer deux exemples tirés des *Vertueux faits des femmes*. À propos des Troyennes (*Mul. virt.* 244A) et d'un usage conservé par les Romains, là où il lit :

διὸ καὶ γέγονε καὶ παραμένει ταῖς Ῥωμαίων γυναιξίν ἔτι νῦν ἔθος ἀσπάζεσθαι μετὰ τοῦ καταφιλεῖν τοὺς κατὰ γένος προσήκοντας αὐταῖς [Bâle, p. 180],

il traduit dans la version de 1572 :

De là commença la coustume qui dure encore parmi les Romains, que les femmes saluënt ainsi leurs parents, en les baisant en la bouche (230C),

ajoutant une précision qui vient tout droit des *Quaest. rom.* dont la question 6 (265C) est ainsi libellée : Διὰ τί τοὺς συγγενεῖς τῷ στόματι φιλοῦσιν αἱ γυναῖκες ;

Plus subtil, c'est un élément d'atmosphère qu'il emprunte à *L'Amatorius* lorsqu'il doit traduire dans le *Mulierum Virtutes* (258B) les dernières paroles de Camma : ἦν (*sc.* δίκην) ἔχουσα καταβαίνω πρὸς τὸν ἐμὸν ἄνδρα [Bâle, p. 191], et ajoute deux adverbess absents du grec : "laquelle aiant maintenant faite je m'en vois guayement et joyeusement devers mon mary" (1572, 239D). Dans son discours de *L'Amatorius* (768D), Camma demande d'abord à son époux de

⁴⁰ Et les autres cas, de même, concerneraient davantage les citations poétiques.

la recevoir χαίρων (“joyeusement”, 1572, 612A), elle qui a réussi à le venger, “estant très aise de t’avoir été (ἡδέως γενομένη) compagne en la vie, et de luy en la mort” (*ibid.*). Et le narrateur confirme encore qu’elle mourut μάλ’ εὐθάρσως καὶ ἰλαρῶς, “fort constamment et joyeusement” (*ibid.*). Gaieté et sérénité sont en quelque sorte diffusées dans le style direct et l’épilogue narratif et donnent à l’événement une couleur qu’Amyot introduit dans sa version des *Vertueux faicts des Femmes*.

Ainsi, à côté de l’explicitation par une glose interne d’un mot, d’une expression, d’une réalité spécifiquement antique, à côté de l’adjonction de l’auteur d’une citation⁴¹, du genre de l’œuvre⁴², voire de son contexte⁴³, tous éléments qui tiennent en quelque sorte le rôle de nos notes de bas de page et compensent la rareté des manchettes⁴⁴, on voit ainsi apparaître une forme autrement intéressante et originale de “traduction augmentée”, qui relève davantage d’une forme d’appropriation du texte. On touche là au cœur d’une création littéraire, d’autant plus réussie que, si elle porte en germe la future belle infidèle, elle reste généralement proche de l’esprit de Plutarque. Cette proximité ne peut que s’accuser lorsque le traducteur puise son inspiration directement dans l’œuvre du Chéronéen. Il retrouve ainsi ce qui était le principe d’explication des Alexandrins et, comme ceux-ci prétendaient expliquer Homère par Homère, d’une certaine manière, le sçavant translateur entreprend parfois de traduire Plutarque par Plutarque.

⁴¹ E. g., *Cons. ad Apoll.* 105B : φαίνεται ... ὁ ποιητής, “Si me semble que le poète Homere” (1572, 245A).

⁴² E. g. *De adul.* 72E : καὶ ὁ ἐν τοῖς Σκυρίοις Ὀδυσσεὺς, “et Ulysses, en la Tragedie intitulée les Scyriens parlant à Achilles” (1572, 54E).

⁴³ Ex. *De adul.* 72B : ὅθεν οὐχ ἀπλῶς ὁ Φοῖνιξ ἐνέβαλε τὰ περὶ αὐτὸν ἀτυχήματα, “pour tant n’est ce pas sans cause que le bon homme Phœnix, en priant Achilles, luy allegue ses infortunes” (1572, 54A).

⁴⁴ Au regard de toutes les explications nécessaires, il ne serait peut-être même pas envisageable de recourir à chaque fois à une manchette et les cas où Amyot le fait mériteraient sans doute une enquête propre.

BIBLIOGRAPHIE

- Aulotte, R. (1965), *Amyot et Plutarque. La tradition des Moralia au XVIIe Siècle*, Genève.
- Berman, A. (2012), *Berman, Antoine, Jacques Amyot, traducteur français : essai sur les origines de la traduction en France*, Paris.
- Boulogne, J. (2002), *Plutarque, Étiologies romaines* in *Œuvres morales*, t. IV, Paris, CUF.
- Frazier, F. (2004), “Prolegomènes à une édition critique des *Œuvres morales et meslées*. Les annotations d’Amyot au *De Pythiae oraculis*”, *ExClass* 8: 171-193.
- Frazier, F. (2013), “Plutarque, Amyot et la ‘déclamation’ *Si les Athéniens ont été plus excellents en armes qu’en lettres*”, in A. Casanova (ed.), *Figure d’Atene nelle opere di Plutarco*, Firenze, 83-110.
- Frazier, F. (à paraître), “Quelques traits de traduction dans le dialogue *Sur l’Amour*”, communication à la rencontre *Amyot et Plutarque. Le “Plutarque français” et la langue d’Amyot*, organisée à Paris Ouest-Nanterre, avec le soutien de l’Institut Universitaire de France, les 16 et 17 octobre 2013.
- Guerrier, O. & Frazier F. (2013), “Amyot ‘sçavant translateur’”, in G. Pace & P. Volpe (eds), *Plutarch’s Writings: Transmission, Translation, Reception, Commentary. Proceedings of the IX International Conference of the IPS*, Napoli, 187-202.
- Marengi, G. (1996), *Plutarco, No all’usura !*, CPM n° 23, Napoli.